

Privas, le 6 juin 2025  
Les co-secrétaires départementaux de la FSU-SNUipp  
à  
Monsieur l'Inspecteur d'académie  
14 place André Malraux  
BP 627  
07006 Privas cedex

Référence : SDIA25016

Objet : décharge de direction des écoles de 1 à 3 classes

Monsieur l'Inspecteur d'académie

Le 17 janvier 2025 (JSIA25001), nous vous avons interpellé sur la limitation des décharges de service des directions d'école de 1 à 3 classes provoquée par les difficultés de remplacement. Vous nous avez répondu par courrier qu'au maximum une journée serait reportée dans les écoles concernées.

A ce jour, les retours partiels des écoles font état de 36 jours de décharge à rendre à 15 écoles. Certaines cumulent jusqu'à trois journées manquantes. Dans ces conditions, la continuité de décharge de service prévue par l'article 2 du décret 2022-541 n'est pas assurée. Plus globalement, nos collègues ne peuvent organiser à échéances régulières leurs tâches de direction.

Nous demandons à ce qu'un état des lieux précis soit établi dans chaque circonscription et que toutes les journées dues puissent être rendues d'ici la fin de l'année scolaire. A cette fin, nous réitérons notre proposition de voir ce type de décharge être assuré par des personnels titulaires de secteur afin d'éviter que nos collègues en charge de direction pâtissent du manque structurel de moyens de remplacement.

En vous remerciant pour l'attention portée à cette demande, nous vous prions de croire, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, en notre profond attachement au service public d'éducation et au respect des droits de ses personnels.

Jimmy SANGOUARD



Pierre MILLOUD

